

PROVISOIRE

E/1997/SR.22
18 juillet 1997

Original : FRANCAIS

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Session de fond de 1997

COMPTE RENDU ANALYTIQUE PROVISOIRE DE LA 22ème SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 10 juillet 1997, à 10 heures.

Président : M. HENZE (Allemagne)
(Vice-Président)

SOMMAIRE

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET AUTRES QUESTIONS D'ORGANISATION (suite)

DEMANDES D'ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES SOUHAITANT ETRE ENTENDUES
PAR LE CONSEIL (suite)

COORDINATION DES POLITIQUES ET ACTIVITES DES INSTITUTIONS SPECIALISEES ET
AUTRES ORGANISMES DES NATIONS UNIES DANS LES DOMAINES SUIVANTS : (suite)

a) INTEGRATION D'UNE DEMARCHE SOUCIEUSE D'EQUITE ENTRE LES SEXES DANS TOUS
LES PROGRAMMES ET POLITIQUES DES ORGANISMES DES NATIONS UNIES (suite)

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, à la Section d'édition des documents officiels, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

GE.97-62836 (F)

La séance est ouverte à 10 h 5.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET AUTRES QUESTIONS D'ORGANISATION (suite)

DEMANDES D'ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES SOUHAITANT ETRE ENTENDUES
PAR LE CONSEIL (E/1997/80/Add.1 et 2)

Le PRESIDENT invite le Conseil à se prononcer sur les demandes d'audition des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif dont les noms figurent dans les documents E/1997/80/Add.1 et 2. En l'absence d'objections, il considérera que le Conseil accepte d'entendre ces organisations non gouvernementales au titre des points de l'ordre du jour pertinents.

Il en est ainsi décidé.

COORDINATION DES POLITIQUES ET ACTIVITES DES INSTITUTIONS SPECIALISEES ET
AUTRES ORGANISMES DES NATIONS UNIES DANS LES DOMAINES SUIVANTS (suite) :

- a) INTEGRATION D'UNE DEMARCHE SOUCIEUSE D'EQUITE ENTRE LES SEXES DANS TOUS
LES PROGRAMMES ET POLITIQUES DES ORGANISMES DES NATIONS UNIES
(E/1997/66, 94, NGO/1)

Mme von BECKH WIDMANSTETTER (Argentine) déclare que la prise en compte de la perspective sexospécifique dans la planification répond à une nécessité aux niveaux national et international. Sur le plan régional, le programme d'action en faveur des femmes 1995-2001 pour l'Amérique latine et les Caraïbes réaffirme le principe de l'équité entre les sexes, dans le cadre d'une approche intégrée du développement. A l'échelle des Nations Unies, conformément au Programme d'action de Beijing, tous les organismes doivent intégrer la dimension féminine dans leurs politiques et programmes, établir des mécanismes et indicateurs concrets pour mesurer les progrès accomplis et prévoir les ressources nécessaires dans leurs budgets. La Commission de la condition de la femme a un rôle fondamental à jouer dans l'appui aux autres commissions techniques et au Conseil économique et social, ce dernier étant chargé d'évaluer annuellement les résultats obtenus. L'ensemble de cette démarche nécessite une coordination et des ressources appropriées.

Mme DOWDESWELL (Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement) souligne que les femmes ont un rôle déterminant à jouer dans le développement écologiquement durable. Conscient que leur contribution en tant que gardiennes et protectrices de l'environnement n'est pas suffisamment reconnue par la société, le PNUE s'est

fixé deux objectifs à long terme : faire en sorte que les femmes deviennent des partenaires à part entière dans la gestion de l'environnement et intégrer leur savoir traditionnel dans la prise de décision relative au développement écologique. Sur la base de ces deux objectifs, dix engagements spécifiques ont été pris par le PNUE en conformité avec les priorités fixées à Beijing pour la promotion de la femme.

Sur le plan interne, des directives ont été formulées pour que le souci de l'équité entre les sexes soit présent dans tous les projets et que les femmes puissent participer sur un pied d'égalité à toutes les réunions, conférences et activités de formation du PNUE. La politique de recrutement a été revue pour faciliter l'embauche de femmes. L'interlocuteur chargé des questions sexospécifiques est membre du Comité des nominations et des promotions et on prévoit l'établissement d'un fichier de candidatures féminines. Par le biais du système de notation, les responsables sont tenus comptables des mesures prises pour appliquer une approche sexospécifique dans le recrutement et la planification des programmes.

Sur le plan des activités, le PNUE encourage la participation des femmes à tous les stades de l'élaboration et de la mise en oeuvre des grandes conventions négociées sous son égide. Les programmes d'éducation et de sensibilisation écologiques sont centrés sur les préoccupations des femmes. Le programme de citoyenneté écologique, réalisé en collaboration avec l'organisation Women in Environment and Development (WEDO), Consumers International et l'UNICEF, permettra de toucher plus largement les femmes.

Le PNUE prévoit une réglementation plus stricte des substances chimiques qui constituent un danger pour la santé des femmes et des enfants. En outre, dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, il favorisera le recours aux savoirs traditionnels accumulés par les femmes. Ce sont là deux exemples parmi d'autres de l'action concrète menée par le PNUE pour redonner aux femmes la place qui leur revient dans la protection de l'environnement.

M. GRECU (Roumanie) considère que l'intégration de l'approche sexospécifique doit se faire en parallèle avec le suivi de la Conférence de Beijing et des autres grandes conférences des Nations Unies. Il appartient au Conseil économique et social de donner des directives précises en la matière à ses commissions techniques ainsi qu'aux commissions régionales, et d'examiner annuellement comment elles s'acquittent de leurs obligations. Le Conseil

pourrait veiller à ce qu'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes soit également adoptée par les organes qui s'occupent de domaines traditionnellement considérés comme "neutres", tels que les affaires juridiques ou les questions de politique ou de sécurité.

En Roumanie, la démocratisation a ouvert de nouvelles possibilités pour une participation plus large des femmes à tous les aspects de la vie sociale. En dépit des difficultés liées à la période de transition, des mesures importantes ont déjà été prises. Le Gouvernement roumain a créé en 1996 le Département de la promotion de la femme, en application des engagements pris à Beijing. Différents projets, portant essentiellement sur la protection sociale et axés sur les femmes âgées, les femmes en milieu rural, les chômeuses, etc., ont été entrepris. Le Plan national pour la femme définit les priorités du Gouvernement. Parallèlement, celui-ci s'attache sur le plan intersectoriel à tenir compte de la problématique hommes-femmes dans la formulation et la mise en oeuvre de toutes ses politiques et initiatives.

Cet effort national doit pouvoir s'appuyer sur la coopération et l'aide internationales dans des domaines tels que les technologies de l'information et les méthodes statistiques, notamment afin de faciliter l'établissement de statistiques ventilées par sexe.

La Roumanie attache une grande importance à la collaboration avec le système des Nations Unies, notamment la Division de la promotion de la femme. Bucarest a accueilli en septembre 1996 la Conférence sous-régionale sur la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing en Europe centrale et orientale. Outre un projet de base sur les questions concernant les femmes réalisé en collaboration avec le PNUD, la Roumanie participe, avec la France, la Chine et le Chili, au projet pilote de l'OIT sur la promotion de l'égalité des chances dans la gestion du travail. Enfin, le Département de la promotion de la femme étudie les possibilités de créer, avec le concours de l'Union européenne, une agence nationale pour l'égalité des chances.

Mme SOLEDAD ARGUETA (El Salvador) insiste sur le rôle central qui revient à la Commission de la condition de la femme dans l'application des recommandations relatives à l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans toutes les composantes du système des Nations Unies. Sur la base des activités menées par le système en El Salvador, il faut souligner les résultats déjà obtenus grâce à la mise en place des interlocuteurs chargés des questions sexospécifiques. Mais pour que ceux-ci

puissent s'acquitter de leur mission avec davantage d'efficacité, ils devraient disposer de ressources plus importantes et être épaulés par du personnel d'appui. Il faudrait aussi continuer de sensibiliser l'ensemble du personnel, dans les sièges comme dans les bureaux de pays ou régionaux, à la place réservée aux femmes et renforcer les mécanismes de contrôle interne pour s'assurer que cette dimension est bien prise en compte.

En application du Programme d'action de Beijing, El Salvador a créé l'Institut salvadorien pour la promotion de la femme, entité dotée d'une autonomie technique, financière et administrative. Cet institut, qui joue un rôle de catalyseur, réunit notamment au sein de son conseil d'administration les principaux ministres d'Etat et le responsable de la protection des droits de l'homme. L'Institut est chargé de la formation et de la sensibilisation des fonctionnaires, en particulier ceux qui s'occupent de l'exécution des programmes et projets de développement. Un an à peine après sa création, l'Institut, qui travaille en collaboration étroite avec un large éventail d'organismes nationaux et de représentants de la société civile, a élaboré une politique nationale de la femme pour 1997-1999. Un premier bilan vient de permettre de constater que 50 % des actions prévues dans le cadre de ce dispositif ont été réalisées ou sont en cours d'exécution.

El Salvador espère que les travaux du Conseil déboucheront sur des recommandations concrètes grâce auxquelles l'intégration d'une démarche soucieuse de l'équité entre les sexes se traduira dans les faits.

Mme LI Sangu (Chine) constate qu'il n'est pas facile de passer des déclarations aux actes. La prise en compte de la dimension féminine ne peut déboucher sur des résultats concrets sans une volonté politique clairement affirmée. Il faut espérer que la présente session du Conseil économique et social renforcera cette volonté politique. En veillant à l'intégration de l'approche sexospécifique, le Conseil et les commissions techniques doivent agir en étroite coordination, afin d'éviter les doubles emplois et de renforcer la complémentarité de leurs démarches. Tout en maintenant la dynamique de cette intégration dans les domaines économique et social, il faudrait s'attacher à l'introduire dans des secteurs qui lui sont restés jusque-là étrangers. Enfin, pour que le suivi des grandes conférences, et notamment celle de Beijing, ne reste pas une abstraction, il est fondamental que les organismes lui consacrent des ressources budgétaires adéquates.

Mme ZHANG (OIT) souligne que, dans un monde encore marqué par de flagrantes inégalités entre les sexes, aucun processus de développement ne saurait être "neutre". Dans le système des Nations Unies, l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité entre les hommes et les femmes est avant tout la responsabilité du personnel de rang élevé. Les responsables doivent s'impliquer personnellement dans la mise en oeuvre de cette stratégie pour qu'elle puisse porter ses fruits et doivent rendre des comptes sur les mesures concrètes prises au stade de la planification, de la programmation, de l'établissement des budgets, de la réalisation et de l'évaluation. Au-delà des mesures pratiques, ce sont les mentalités et les attitudes qu'il faut faire évoluer. Il est permis d'espérer que, lorsque le Conseil se réunira en 1998 pour l'examen à mi-parcours du plan pour la promotion de la femme, les organismes des Nations Unies auront des résultats plus tangibles à présenter.

Il faut donner aux interlocuteurs chargés des questions sexospécifiques les moyens de s'acquitter de leur tâche, sans oublier que leur rôle consiste à faciliter l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes et non à en assumer seuls l'entière responsabilité. Leur mission doit être prise en compte dans leur définition d'emploi et dans les critères de notation qui leur sont appliqués.

Enfin, on ne saurait trop insister sur l'importance de la collaboration entre les organisations. S'agissant de la coordination entre les sièges, il faut mentionner le travail accompli par la Commission de la condition de la femme et, sur le terrain, celui accompli par l'UNIFEM et le PNUD. La Commission, l'INSTRAW et l'UNIFEM doivent renforcer leur coopération et s'efforcer d'harmoniser davantage leurs stratégies.

Mme KORPI (Finlande) est très impressionnée par le travail réalisé et les résultats obtenus dans les domaines de l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les activités du système des Nations Unies. Elle n'est pas sûre, cependant, que les gouvernements et les organisations comprennent bien la notion d'intégration et l'interprètent tous de la même façon. En effet, elle a beaucoup entendu parler de projets en faveur des femmes, du nombre de femmes aux postes de responsabilité, mais beaucoup moins des politiques à suivre et de la façon d'intégrer une perspective sexospécifique dans ces politiques. Elle se demande comment, dans ces conditions, on pourra régler les problèmes de coordination à l'échelle du système. Certains efforts très intéressants ont été consentis pour permettre

au système d'être mieux à même d'accomplir cette tâche complexe sur le plan théorique. D'excellents résultats ont été obtenus par tel ou tel programme ou organisation, mais les efforts individuels ne suffisent pas : l'intégration de la dimension féminine doit être institutionnalisée. La responsabilité de l'intégration incombe, cela a été souvent répété, aux plus hauts responsables. Le rôle des unités chargées des questions sexospécifiques est important à cet égard. Mais les gouvernements ont, eux aussi, une grande responsabilité en la matière.

A propos de l'obligation de rendre des comptes, la délégation finlandaise souligne la nécessité d'élaborer des méthodes, des outils et des indicateurs permettant d'analyser et d'évaluer les mesures prises et les résultats obtenus d'un point de vue quantitatif et qualitatif. Le Comité interinstitutions sur les femmes et l'égalité entre les sexes, les institutions de Bretton Woods, les centres de recherche, etc., ont beaucoup à faire dans ce domaine, de même que les gouvernements.

M. PARSHINKOV (Fédération de Russie), tout en approuvant les premières mesures prises par la plupart des organes intergouvernementaux et des organismes des Nations Unies pour intégrer dans leurs politiques une démarche soucieuse d'équité entre les sexes, a l'impression qu'il n'existe pas encore de conception commune de l'intégration. La tendance à une théorisation excessive et à l'emploi d'un jargon obscur pour le profane n'est sans doute pas étrangère à cet état de choses. En clair, on veut que l'ONU, dans la planification, la mise en oeuvre et l'évaluation de ses activités, ne perde jamais de vue l'objectif de l'égalité entre les hommes et les femmes. Cela signifie simplement qu'il faut, dans chaque cas, déterminer précisément qui sera chargé d'inclure la dimension féminine dans le programme d'activité, qui sera chargé de mettre en oeuvre ce programme et qui sera responsable des résultats de son exécution.

En nommant une femme au poste de Haut Commissaire aux droits de l'homme, le Secrétaire général a donné l'exemple. Si les chefs de toutes les organisations, plutôt que d'élaborer recommandations sur recommandations, prenaient comme lui des mesures concrètes pour appliquer les résolutions adoptées, on parviendrait nettement plus vite à la réalisation de l'objectif fixé.

L'élaboration théorique de la problématique hommes-femmes doit bien sûr être poursuivie, mais dans une perspective pratique et compte tenu des réalités fondamentales et de l'expérience acquise. On pourrait par exemple tirer parti des importants travaux déjà réalisés par le Comité directeur pour l'égalité entre les femmes et les hommes du Conseil de l'Europe. Pour finir, la délégation russe souligne la nécessité de collaborer étroitement dans ce domaine avec les ONG, notamment les ONG féminines.

Mme BRANDSTRUP (FAO) dit que son organisation continue d'intégrer la dimension féminine dans son programme de travail. Les 24 divisions techniques de la FAO ont toutes participé au processus d'élaboration de leurs programmes d'action (1996-2001) pour la participation des femmes au développement et la promotion des femmes. Ces programmes, qui constituent la base du plan d'action de la FAO pour les femmes, prévoient des objectifs réalistes, des stratégies d'application et des indicateurs d'évaluation.

Un comité interdépartemental sur la participation des femmes au développement a d'autre part été établi en février 1996, qui est chargé de fournir des orientations et de faciliter la coordination et la prise de décisions sur les questions de fond et les questions opérationnelles relatives à la participation des femmes au développement. La FAO a en outre mis au point des outils de diagnostic et méthodologiques ainsi qu'un programme de formation pour renforcer la capacité de ses fonctionnaires à mettre en oeuvre les politiques concernant la participation des femmes au développement. Depuis 1993, elle élabore, en collaboration notamment avec l'OIT et le PNUD, un programme d'analyse socio-économique et d'analyse par sexe qui est destiné à fournir aux professionnels du développement les outils nécessaires à l'intégration de facteurs sexospécifiques et de variables socio-économiques. Ces méthodes et outils sont systématiquement présentés et expliqués aux fonctionnaires.

Enfin, le Sommet alimentaire mondial a été l'occasion pour la FAO de faire valoir, au moyen d'activités d'information très diverses, le rôle déterminant des femmes, notamment des femmes rurales, en matière de sécurité alimentaire.

Mme BARBERO-BACONNIER (Organisation internationale pour les migrations), notant que les femmes sont particulièrement vulnérables face aux difficultés de la migration et qu'elles sont de plus en plus nombreuses parmi les migrants, dit qu'il est essentiel de prendre en considération leurs

besoins particuliers à partir du moment où elles ont décidé d'émigrer jusqu'au moment de leur retour. De nombreux projets menés par l'OIM dans le monde ont montré que cette optique permettait effectivement d'aider les migrantes et de les rendre autonomes.

Les travailleuses migrantes et les victimes de la traite des femmes constituent deux groupes particulièrement exposés à la violence. La politique de l'OIM dans le domaine de la traite des femmes vise à la fois à la prévention et à l'assistance. La traite des femmes migrantes est un problème extrêmement urgent. A la suite du séminaire mondial organisé en 1994 par l'OIM sur la question, plusieurs études approfondies ont été réalisées du point de vue du pays d'origine, du pays de transit et du pays de destination. Le cas des femmes philippines victimes d'exploitation sexuelle au Japon a notamment été examiné. Des études antérieures portaient sur les pays d'Europe orientale, centrale et occidentale. Toutes ces études appellent l'attention des décideurs sur les différents paramètres du problème et font des recommandations concrètes.

L'OIM aide au retour et à la réinsertion des femmes, notamment des Vietnamiennes et des Cambodgiennes, qui sont victimes de la traite en Thaïlande, et elle a contribué à la réinsertion de quelque 600 Vietnamiennes qui avaient été envoyées en Chine. Elle met au point des campagnes d'information en Asie pour mettre en garde les migrants potentiels contre les dangers de la traite. En Amérique du Sud, l'OIM mène des activités pour donner aux migrantes les moyens de surmonter les difficultés sociales et économiques qu'elles rencontrent. La prise en compte des besoins des migrantes en matière de santé génésique est très importante. Le Centre international pour les migrations et la santé, établi en Bosnie sous les auspices de l'OIM et de l'Université de Genève, a réalisé une étude sur les grossesses consécutives à un conflit, que l'on espère pouvoir adapter à la situation d'autres pays, et en particulier l'Angola. L'OIM s'efforce également d'assurer que les migrantes bénéficient autant que les hommes de ses projets et services. Un cours de formation va être organisé en Bulgarie dans l'objectif d'assurer que les deux sexes soient représentés parmi les fonctionnaires du Département des migrations et les garde-frontières.

L'équilibre entre les sexes doit aussi être favorisé au niveau des politiques internes des organisations internationales. Les femmes demeurent sous-représentées à l'OIM aux postes de responsabilité, malgré le principe en

vigueur de l'égalité des chances et de traitement. L'OIM a élaboré un plan d'action pour redresser ce déséquilibre.

M. HUSSEIN (Observateur du Kenya) pense que l'ONU a un rôle important à jouer dans l'élaboration et l'application d'un programme d'action global qui permette d'intégrer la dimension féminine dans toutes ses activités et d'aider les Etats Membres à faire de même dans leurs programmes de développement. La délégation kényenne demande au Conseil de recommander à l'Assemblée générale que toutes ses grandes commissions et organes subsidiaires intègrent systématiquement une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans tous leurs domaines d'activité, non seulement dans les secteurs économiques et sociaux mais aussi dans les programmes concernant les droits de l'homme, l'assistance humanitaire, le désarmement, la paix et la sécurité, et les affaires juridiques et politiques. Jugeant nécessaire de renforcer le rôle central de la Commission de la condition de la femme, la délégation kényenne approuve la recommandation tendant à ce que la Commission fournisse des informations et des suggestions à d'autres commissions techniques dans des domaines où celles-ci pourraient avoir besoin d'un appui ou de directives concernant les moyens d'introduire une perspective sexospécifique dans leurs travaux.

Le Gouvernement kényen continue de s'employer à faire en sorte que les femmes participent au processus de développement et en bénéficient autant que les hommes. Il souhaite notamment inverser la tendance à la diminution des taux de scolarisation et de réussite scolaire, particulièrement pour les filles, et améliorer la qualité de l'éducation à tous les niveaux. Il met au point un programme de sensibilisation à l'intention des enseignants et des fonctionnaires de l'éducation en vue de promouvoir l'éducation des filles.

Etant donné le rôle de plus en plus important des femmes dans le secteur rural, le gouvernement a pris des mesures pour réorganiser les services de vulgarisation afin de fournir aux femmes rurales des informations directement utiles et accessibles. Il prévoit également d'offrir aux femmes qui travaillent dans le secteur des petites et moyennes entreprises la possibilité de suivre des cours de perfectionnement qui répondent à leurs besoins particuliers.

Les commissions régionales des Nations Unies et les structures sous-régionales peuvent faire beaucoup pour aider les institutions nationales à mettre en oeuvre le Programme d'action de Beijing. Le Conseil devrait

envisager d'évaluer la capacité des commissions régionales en vue de renforcer l'intégration de la dimension féminine dans leurs activités et leur permettre d'aider les pays à en faire autant. La délégation kényenne recommande que des ressources suffisantes soient affectées aux programmes d'élimination de la pauvreté spécialement axés sur les femmes. Enfin elle invite tous les participants à réaffirmer leur volonté d'oeuvrer en faveur de la réalisation des objectifs définis dans le Programme d'action de Beijing et à faire en sorte que le débat en cours débouche sur des résultats dans l'intérêt des femmes du monde entier.

Mme WAHAB (Observatrice de l'Indonésie) dit que si l'ONU veut rester à l'avant-garde de la lutte pour l'égalité entre hommes et femmes, il faut que l'intégration de la dimension féminine dans tous les programmes et politiques de ses organismes soit plus visible. L'adoption, par le Comité administratif de coordination, d'un descriptif de mission du système des Nations Unies dans son ensemble en ce qui concerne la promotion des femmes et le renforcement de leurs moyens d'action et la prise en compte des questions sexospécifiques contribuerait à donner une orientation plus stratégique aux travaux du système à cet égard. La question des femmes et des sexospécificités devrait être examinée, comme le recommande le Secrétaire général, par la Deuxième Commission dans le cadre de son examen des questions économiques, notamment pour ce qui est de l'atténuation de la pauvreté - puisque 70 % des personnes qui vivent dans une pauvreté absolue sont des femmes - et par la Cinquième Commission pour que des ressources humaines et financières suffisantes soient consacrées à l'intégration de perspectives sexospécifiques. Pour éviter le chevauchement des efforts, la délégation indonésienne soutient la recommandation du Secrétaire général, tendant à ce que l'INSTRAW et l'UNIFEM soumettent leur rapport annuel à la Commission de la condition de la femme. Le rôle des coordonnateurs résidents dans la mise au point d'une démarche cohérente devrait être renforcé. L'intégration d'une telle démarche, au Siège comme dans les bureaux extérieurs, appelle une amélioration de la collecte de données, de l'analyse des sexospécificités et des compétences en matière de sexospécificité. La base de données sur les indicateurs et statistiques concernant les femmes (WISTAT) devrait être développée et le suivi des programmes en faveur des femmes devrait être rationalisé, transparent et pragmatique. Certes, d'importants progrès ont déjà été réalisés, mais il faut tirer les enseignements de l'expérience pour continuer

de progresser. Ainsi que le recommande le Secrétaire général, des projets pilotes devraient être mis en oeuvre par différentes entités, afin d'évaluer les incidences de l'intégration de considérations sexospécifiques sur les produits des programmes. Un modèle de mémorandum d'accord sur les objectifs à atteindre au plan de l'équité entre les sexes devrait être élaboré et diffusé, en vue de l'élaboration d'accords types.

Mme ENGELBRECHT (Afrique du Sud) dit que l'idée selon laquelle certains domaines ou projets techniques, certains processus abstraits d'élaboration des politiques et des programmes seraient libres de toute perspective sexiste est encore assez largement partagée. Pour introduire une perspective sexospécifique dans tous les programmes et politiques du système des Nations Unies, il convient donc de prendre des mesures concrètes, de mettre en place des mécanismes permettant de rendre compte des progrès réalisés, et d'en rendre compte à la Commission de la condition de la femme, au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale. Tout le personnel des Nations Unies - et non pas les seuls spécialistes - devrait avoir une formation de base en matière de sexospécificité ou améliorer ses compétences s'il en a déjà.

Pour que l'intégration de la dimension féminine ne reste pas un idéal, il faudrait tenir compte de préoccupations relatives à l'équité entre les sexes lors de la fixation des priorités, de l'allocation des ressources et du choix des interventions. Cette intégration est encore insuffisante dans de nombreux domaines d'activité des Nations Unies, notamment en ce qui concerne les questions juridiques, l'assistance humanitaire, les questions économiques et les questions de politique et de sécurité, telles que le maintien de la paix et la résolution des conflits. L'Afrique du Sud soutient la recommandation tendant à ce que le Conseil économique et social examine dans quelle mesure les commissions régionales sont à même de renforcer la prise en compte des questions sexospécifiques dans leurs activités et de promouvoir la coopération régionale nécessaire à cette fin. Les rapports annuels de l'INSTRAW et de l'UNIFEM devraient être soumis à la Commission de la condition de la femme. L'UNIFEM a un rôle important à jouer dans les pays en développement, et l'Afrique du Sud est favorable à une augmentation de ses ressources et à l'élaboration d'un programme de formation en faveur des pays en développement.

Mme KUPCHYNA (Bélarus) dit qu'au cours du dialogue qui s'est déroulé pendant la 20ème séance du Conseil, des idées fort intéressantes ont été exprimées concernant l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans tous les programmes et politiques des organismes des Nations Unies. Pour obtenir des résultats probants en ce domaine, il est indispensable qu'à tous les niveaux et dans tous les domaines, il soit tenu compte de cette préoccupation dans l'élaboration des plans et des programmes ainsi que dans la réalisation et l'évaluation des projets. Comme le recommande le Secrétaire général dans son rapport, il conviendrait que l'Assemblée générale enjoigne toutes ses grandes commissions et organes subsidiaires à tenir compte des sexospécificités dans leurs travaux, que les commissions techniques du Conseil économique et social adoptent une décision sur l'intégration d'une perspective sexospécifique dans les leurs et indiquent les ressources nécessaires et les modalités envisagées à cette fin. La Commission de la condition de la femme doit jouer un rôle de catalyseur, notamment pour toutes les décisions relatives à la sécurité, aux droits de l'homme, aux questions juridiques. De nombreux éléments indispensables à l'intégration de la dimension féminine ont été mentionnés par de précédents orateurs. Pour sa part, Mme Kupchyna insiste sur l'importance d'un dialogue constructif entre les organes du système des Nations Unies et les institutions nationales qui s'occupent de questions d'équité entre les sexes - sans oublier les ONG de femmes.

La réalisation des activités prévues par la Déclaration et le Programme d'action de Beijing est considérée comme prioritaire par le Bélarus. Le plan national du Bélarus contient des dispositions particulières visant à améliorer la condition des femmes. Mme Kupchyna espère que les conclusions concertées qui seront adoptées par le Conseil reprendront certaines recommandations du Secrétaire général.

Mme PAVLIC (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) dit que l'UNESCO, ayant participé activement au Comité interinstitutions sur les femmes et l'égalité entre les sexes, sa doctrine en matière d'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes se trouve reflétée dans le rapport du Secrétaire général. Les activités de l'UNESCO qui concernent les femmes, les petites filles et l'égalité entre les sexes se fondent sur cinq résolutions adoptées par sa Conférence générale en 1995, soit immédiatement après la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Dix projets spéciaux portent sur des domaines définis dans le

Programme d'action de Beijing. Par ailleurs, l'UNESCO a entrepris de mettre au point des statistiques et indicateurs tenant compte des sexospécificités dans ses domaines de compétence et de prendre en considération les questions de parité entre les sexes dans l'évaluation de ses programmes. Une formation visant à sensibiliser aux questions d'égalité entre les sexes doit être organisée à l'intention du personnel de l'UNESCO, au siège et hors siège, ainsi que des commissions nationales de coopération avec l'UNESCO qui existent dans la quasi totalité des Etats membres. Ces efforts devraient permettre une meilleure coordination des actions au sein de l'UNESCO et entre celle-ci et ses nombreux partenaires. Parallèlement, des mesures sont prises pour introduire l'obligation de rendre des comptes en matière d'intégration des questions liées aux sexospécificités.

Ces dernières années, le nombre des femmes recrutées ou promues à des fonctions d'administrateur ou de niveau supérieur a augmenté : leur proportion est passée d'environ 30 % au 1er janvier 1990 à quelque 37 % au 1er janvier 1997 et l'UNESCO espère améliorer ces résultats pendant le prochain exercice biennal. Par les mesures décrites ci-dessus, elle veut démarginaliser la dimension féminine de ses travaux dans la mentalité des hommes comme des femmes, non seulement parmi le personnel de l'Organisation, mais aussi et surtout parmi ses partenaires à l'échelon des pays. Cette façon de faire sera mise à l'essai pour préparer deux conférences internationales majeures, l'une sur l'enseignement supérieur en 1998 et l'autre sur la science en 1999. Enfin, deux manifestations pourraient avoir une incidence importante sur l'inclusion de considérations sexospécifiques dans les domaines de compétence de l'UNESCO : une campagne internationale visant à promouvoir le droit des femmes et des filles à l'éducation en tant que droit fondamental, qui doit être lancée en 1998 dans un certain nombre de pays, et un débat sur le travail non payé des femmes, fondé sur le rapport intitulé "Notre diversité créatrice". Enfin, le projet intitulé "Vers une culture de la paix" étudie les facteurs sexospécifiques qui peuvent entraver ou favoriser le passage de l'actuelle "culture de la violence" à une culture de la paix.

Mme ASHIPALA-MUSAVYI (Observatrice de la Namibie) rappelle que la Conférence de Beijing a reconnu que les Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme n'avaient guère été suivies d'effet, en partie parce que les questions d'équité entre les sexes avaient été considérées isolément. Or cette situation n'a guère changé : à l'échelon

national, ces questions continuent d'être considérées comme intéressant les femmes, mais non comme présentant un intérêt national ou un intérêt pour le développement; à l'échelon intergouvernemental, elles sont considérées comme des questions sectorielles. Ce que la Namibie attend de l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans tous les programmes et politiques des organismes des Nations Unies, c'est qu'elle contribue à éliminer la "féminisation de la pauvreté", et de ses causes.

Selon la délégation namibienne, le renforcement des capacités nationales a plus d'importance, pour les activités opérationnelles, que la nomination de femmes à des postes de haut niveau; les préoccupations relatives aux femmes devraient être intégrées dans les résolutions du Conseil économique et social traitant de tel ou tel domaine, au lieu de faire l'objet de résolutions distinctes. A la Commission économique pour l'Afrique (CEA), l'unité administrative qui s'occupe des questions d'équité entre les sexes n'a pas la capacité nécessaire pour s'acquitter de tâches d'intégration, comme les délégations africaines l'ont expliqué longuement à la Conférence de Beijing. Cette capacité devrait être renforcée.

En ce qui concerne la coordination entre la Division de la promotion de la femme, l'INSTRAW et l'UNIFEM, Mme Ashipala-Musavyi s'associe à la déclaration de l'observatrice de l'Indonésie : l'UNIFEM joue un rôle très important dans l'autonomisation des femmes, laquelle est indispensable pour leur permettre une participation à parité avec les hommes. Ce point devrait donc être clairement établi dans les conclusions concertées. La sensibilisation à l'équité entre les sexes devrait viser la totalité du personnel du système des Nations Unies. De son côté, après la Conférence de Beijing, la Communauté de développement de l'Afrique australe s'est dotée d'une unité administrative de l'équité entre les sexes chargée de la coordination avec les mécanismes nationaux des pays membres. La représentation équilibrée des sexes, dans le personnel de l'ONU, ne doit pas l'emporter sur le principe de la répartition géographique équitable. Enfin, le suivi intégré des conférences mondiales tenues par les Nations Unies suppose, pour être couronné de succès, une intégration à l'échelon national. Les ressources mises à disposition dans les pays à cet effet sont donc de la plus haute importance.

Mme HERNÁNDEZ QUESADA (Cuba) dit que tout progrès social, politique ou économique exige l'élimination, dans chaque société et dans le cadre international, des stéréotypes qui limitent la participation et

l'égalité des femmes. Or derrière des chiffres qui semblent révéler une plus grande participation des femmes, les idées qui depuis des siècles marginalisent les femmes sont toujours présentes. La délégation cubaine attache beaucoup d'importance à la question de l'intégration d'une perspective sexospécifique, et suit donc de près les négociations relatives aux conclusions concertées que le Conseil doit adopter à ce sujet. Tout en se félicitant du rapport du Secrétaire général, Mme Hernández Quesada estime qu'il est trop articulé sur la formulation de principes généraux et laisse quelque peu de côté la nécessité de mettre en pratique le Programme d'action de Beijing. En ce qui concerne le recrutement de personnel féminin, elle soutient la position des représentants qui ont souligné l'importance de l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, le souci d'équité entre les sexes venant seulement compléter les principes sur lesquels doit se fonder le recrutement du personnel des Nations Unies, en particulier celui d'une répartition géographique aussi large que possible. Elle espère que, dans le processus de réformes en cours, ce critère sera réaffirmé. L'amélioration des conditions de vie de toute la société, donc des femmes, est une préoccupation constante du Gouvernement et du peuple cubains. Malgré les difficiles conditions découlant du blocus imposé à Cuba depuis plus de 38 ans, la condition des femmes s'y est considérablement améliorée. Les travailleuses représentent plus de 40 % de la population active de Cuba. Leurs effectifs sont importants parmi les personnels techniques et dans le secteur des services, parmi les dirigeants, et surtout dans l'éducation et la santé. Enfin, une grande partie des habitants de la planète restent soumis à un fléau quotidien : la pauvreté. Or 70 % des 1,3 milliard de personnes qui vivent dans une pauvreté extrême sont des femmes et des petites filles. C'est une calamité, que les recettes néolibérales ne font qu'aggraver, et le nombre des femmes qui n'ont ni travail, ni foyer, ni droit à une vie digne ne fait qu'augmenter. Mme Hernández Quesada est frappée par le fait que le mot "pauvreté" n'apparaît pas une seule fois dans le projet de conclusions concertées, alors que le Secrétaire général mentionne dans son rapport l'adoption d'une perspective sexospécifique dans la lutte contre la pauvreté.

Mme GUTIERREZ (Observatrice de la République dominicaine) dit que l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans tous les programmes et politiques des organismes des Nations Unies doit viser non seulement à intensifier la participation et la formation des femmes en général

et à assurer l'équité dans l'attribution des ressources, mais doit aussi favoriser leur participation à tous les niveaux de la prise de décisions ainsi qu'aux programmes et aux politiques consacrés à l'élimination de la pauvreté dans le monde ou en faveur de la paix. Il faut en outre mettre en place un système d'évaluation et de contrôle permanent qui permette de suivre la progression de ce travail d'intégration.

La concertation avec les ONG revêt dans cette optique une importance vitale; il faudrait que celles-ci participent plus activement aux sessions de la Commission de la condition de la femme, notamment quand elle examine les suites qui sont données à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Il convient aussi de renforcer la coordination des différents organismes du système au niveau local et au niveau régional. Il serait utile d'étoffer à cette fin les moyens institutionnels de l'INSTRAW.

Le Secrétaire général recommande que l'INSTRAW et l'UNIFEM fassent rapport à la Commission de la condition de la femme, mais il vaudrait sans doute mieux étudier cette idée plus avant compte tenu des réformes qui vont être apportées au système des Nations Unies. Il serait néanmoins utile de savoir ce que pensent dès à présent l'INSTRAW et l'UNIFEM de cette idée.

M. PERERA (Sri Lanka) estime que le rapport du Secrétaire général donne des orientations solides aux gouvernements et aussi au système des Nations Unies aux fins du travail d'intégration destiné à assurer la parité entre les sexes. Pour sa part, Sri Lanka met actuellement en oeuvre un plan national de promotion de la femme qui avait été établi en vue de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Le ministère compétent a créé une série de groupes de contact qui contrôlent les actions entreprises ainsi que les affectations budgétaires. Les indicateurs de performance qui sont progressivement mis au point par les Nations Unies seront certainement très utiles.

M. ALVAREZ (Observateur du Costa Rica) constate que le Conseil a recueilli des indications précieuses sur les progrès accomplis dans la voie de la parité des sexes par divers programmes et institutions spécialisées dans leurs domaines de compétence. Les progrès sont également sensibles au Costa Rica, qui a ratifié dès 1984 la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et a adopté en 1990 une loi visant à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes sur le plan social. Dans le domaine scolaire, l'égalité est acquise en ce qui

concerne l'accès à l'éducation et dans le secteur économique, la participation des femmes progresse indéniablement. On s'emploie actuellement à préparer les femmes à occuper de plus en plus souvent des postes de responsabilité à tous les niveaux de la gestion et de la direction des entreprises. On cherche en outre à dispenser aux femmes des formations qui leur permettent de participer plus activement à tous les secteurs macro-économiques. C'est dans ces mêmes voies que l'Assemblée générale devrait recommander d'engager les nouvelles actions à mener en faveur de la promotion de la femme.

Mme WILTSHIRE (Programme des Nations Unies pour le développement) dit que, s'il veut intégrer de façon satisfaisante une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans ses programmes et ses politiques, le PNUD doit relever trois grands défis.

Le premier concerne le partenariat à établir avec les ONG et avec le secteur privé. Les ONG, en effet, sont devenues très compétentes en matière de promotion de la femme. Or les partenaires officiels du PNUD sont toujours les Etats et les femmes sont encore très minoritaires à la table où se prennent les décisions officielles. La plupart des Etats renforcent leur propre partenariat avec les ONG et avec la société civile tandis que les règles officielles du PNUD l'en empêchent. L'adaptation voulue a bien été opérée au niveau des principes directeurs, mais sur le plan juridique et financier, elle a pris beaucoup plus longtemps que prévu. Il a fallu en outre créer des capacités en matière de participation, aux niveaux institutionnel et national. C'est d'ailleurs tout le système des Nations Unies qui va devoir désormais associer beaucoup plus étroitement à ses délibérations à la fois la société civile et les ONG spécialisées.

La mondialisation impose en outre au PNUD de s'intéresser de beaucoup plus près au secteur privé dont il convient de faire aussi un partenaire aux fins de l'élimination de la pauvreté et de l'émancipation des femmes. Dans le secteur privé, celles-ci ont su d'ores et déjà se faire une place et dirigent souvent de grandes entreprises aussi bien dans les pays du Sud que dans ceux du Nord.

Le deuxième défi à relever pour le PNUD est de savoir passer de situations de guerre et de crise à un développement humain durable. Dans le cadre de ses activités opérationnelles, le PNUD a constaté qu'au stade de la reconstruction et du relèvement d'un pays traumatisé, les femmes jouent souvent un rôle central; il faut donc chercher à les associer aux négociations

et prendre en compte leurs priorités. A cet effet, les instances dirigeantes de l'ONU et les équipes constituées au sein des différentes institutions doivent se doter de compétences et de capacités en matière de parité entre les sexes et ne pas manquer les occasions qu'ouvrent les évolutions enregistrées à l'échelle nationale et à l'échelle mondiale.

Enfin, troisième défi à relever, le PNUD doit encore généraliser l'inscription d'une ligne budgétaire expressément consacrée à l'intégration de la promotion de la femme et la mise en place de mécanismes de contrôle des dépenses et des résultats.

Mme HUSKINS (American Association of Retired persons) (AARP) prend la parole au nom de l'AARP ainsi que du Comité des ONG de la condition de la femme qui siège à Genève et regroupe une cinquantaine d'organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil.

En ce qui concerne la promotion de la femme, si l'on veut vraiment passer du stade de l'analyse des problèmes à celui de l'action porteuse de vrais changements, on doit s'engager prioritairement dans plusieurs directions :

Il convient en premier lieu de renforcer la coordination car celle-ci demeure insuffisante. Plusieurs commissions techniques différentes sont censées assurer le suivi de différentes conférences mondiales alors qu'un tel suivi devrait être intégré et aller de pair avec une politique de la promotion de la femme qui soit également intégrée. Il faut saisir toutes les occasions qui s'offrent de coordonner ce travail d'intégration et l'AARP constate d'ailleurs que, dans son rapport, le Secrétaire général recommande par exemple à la Commission de la condition de la femme et à la Commission du développement social d'harmoniser leurs efforts en faveur des femmes âgées en vue de l'année internationale des personnes âgées (1999).

En ce qui concerne, en deuxième lieu, la responsabilité et les objectifs à atteindre, le Secrétaire général a raison de vouloir institutionnaliser la responsabilité de l'intégration, laquelle doit se situer désormais aux échelons décisionnels les plus élevés du système des Nations Unies.

S'agissant, en troisième lieu, de la création de capacités et de la coopération avec les ONG, il est également encourageant de constater que, pour le Secrétaire général, tous les membres du personnel devraient être tenus de posséder des compétences générales dans le domaine de la problématique hommes-femmes et être responsables de l'intégration d'une démarche

sexospécifique dans leurs travaux. Ce sont là des domaines où les ONG ont acquis une expérience abondante et fructueuse; elles pourraient faire connaître au système des Nations Unies les meilleures pratiques ainsi que les enseignements qu'elles ont tirés d'actions qui n'ont pas parfaitement réussi.

La séance est levée à 12 h 35.
